

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

N° 2018-115 B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :
10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
26 novembre 2018

OBJET : Convention du service commun de Grézian : avenant n° 1

Envoyé en préfecture le 10/12/2018

Reçu en préfecture le 10/12/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20181204-2018_115B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 décembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Grézian, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (8) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël.

Absents excusés : MOUNIQ Jean ROTGE Gilbert

Présent non votant : PETIT Maurice

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose qu'il convient de signer un avenant à la convention du service commun de Grézian, pour :

- l'actualisation tarifaire pour l'année 2018 ;
- l'intégration du service de ménage pour le bâtiment de Grézian

Monsieur le Président invite les membres du bureau à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention du service commun de Grézian ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Séguie
65240 ARREAU